



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES **2025-2027**

Mise à jour 2026

Publication : mai 2026



TABLER DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PORTRAIT DE LA CCQ	4
ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES	5
ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SON PERSONNEL ET DE SA CLIENTÈLE	5
DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2025-2027	6
AXE 1 : INCLUSION ET FORMATION DU PERSONNEL DE LA CCQ	7
AXE 2 : ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ	11
AXE 3 : ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET AUX SERVICES OFFERTS	12
AXE 4 : ACCESSIBILITÉ À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	16
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	18
SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES	19
ANNEXE : BILAN 2025 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2027	20



INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'inclusion des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office québécois des personnes handicapées (OPHQ), dont le jury du prix « À part entière 2016 » l'a nommée finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics ». Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus de renouvellement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ présente un plan prévu sur trois ans, soit de 2025 à 2027. Le bilan 2025 est disponible en annexe.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chap. E-20.1).

Ce plan d'action contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ;
- les travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction, actuel(le)s ou retraité(e)s;
- les entreprises de l'industrie;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

PORTRAIT DE LA CCQ

La CCQ est chargée par le gouvernement du Québec de mettre en œuvre la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20) et les règlements qui s'y rattachent. Cette mission comporte trois volets distincts, qui reflètent l'évolution du cadre législatif québécois relativement à l'industrie de la construction

SERVIR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AINSI QUE LES EMPLOYEURS ET EMPLOYEUSES, ET ADMINISTRER LES PROGRAMMES QUI LEUR SONT DESTINÉS

À ce titre, la CCQ exerce les responsabilités suivantes :

- Administrer les régimes d'avantages sociaux négociés dans le cadre des conventions collectives sectorielles et assurer leur développement;
- Gérer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent;
- Offrir un service de référence de main-d'œuvre.

VEILLER À LA CONFORMITÉ AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Ce rôle s'articule autour de trois axes :

- Assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs et des travailleuses de l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20 et à sa réglementation;
- Lutter contre le travail non déclaré, en vue de favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs et entrepreneuses;
- Collaborer aux efforts de prévention et de lutte contre la corruption et à l'application des lois fiscales.

CONTRIBUER À SATISFAIRE LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET MAINTENIR SES COMPÉTENCES À UN NIVEAU ÉLEVÉ

En collaboration avec ses partenaires, les ministères et les organismes concernés, la CCQ doit :

- élaborer et mettre en œuvre des mesures dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, en particulier celles visant à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- promouvoir le développement et le perfectionnement de la main-d'œuvre;
- améliorer l'offre de main-d'œuvre, en mettant en place des mesures favorisant notamment l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre représentative de la diversité ou issue d'autres groupes sous-représentés dans l'industrie.

La CCQ est composée d'une équipe de 1 422 employés et employées. En date du 31 décembre 2025, elle comptait 16 membres du personnel s'identifiant comme personnes handicapées.



ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La *Déclaration de service à la clientèle* contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre ainsi qu'aux employeurs et aux employeuses de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la Politique de service à la clientèle adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web, et en personne par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.



DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2025-2027

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2027, les obstacles relevés dans les prochains tableaux tiennent compte des quatre axes suivants :

1. Inclusion et formation du personnel de la CCQ;
2. Accessibilité aux locaux et aux bâtiments;
3. Accessibilité aux produits et aux services offerts à la clientèle;
4. Accessibilité à l'industrie de la construction.

AXE 1

INCLUSION ET FORMATION DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE

MANQUE DE MOYENS
MIS EN PLACE POUR RECRUTER
DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

FAVORISER L'EMBAUCHE DE
PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN
DES EFFECTIFS DE LA CCQ

Mesures	Responsables	Échéanciers	Indicateurs
1. Augmenter la visibilité de la Commission de la construction du Québec comme employeur auprès des personnes handicapées	Direction des ressources humaines et de la transformation	En continu	Nombre de postes partagés aux organismes d'employabilité destinés aux personnes handicapées Nombre d'initiatives ou d'événements en lien avec les personnes handicapées auxquels la CCQ a participé Nombre de candidatures reçues de personnes s'auto-identifiant comme personnes handicapées
2. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE)	Direction des ressources humaines et transformation	Annuellement	Taux de représentation de personnes handicapées parmi les membres du personnel, basé sur l'identification volontaire

OBSTACLE

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

Mesures	Responsables	Échéanciers	Indicateurs
3. Sensibiliser le personnel de la CCQ aux notions de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées	Direction des ressources humaines et de la transformation Direction du service à la clientèle	En continu	Nombre d'heures de formation des membres du personnel en lien avec la diversité et l'inclusion Statistiques de consultation de la section sur l'équité, la diversité et l'inclusion de l'intranet ainsi que des nouvelles Web internes sur le sujet Nombre de ressources de la Direction du service à la clientèle ayant reçu de l'information spécifique sur les personnes handicapées dans les formations leur étant destinées
4. Sensibiliser l'équipe de l'approvisionnement à l'approvisionnement accessible et lui distribuer la documentation de l'OPHQ (guide sur l'approvisionnement accessible ainsi que les capsules d'autoformation)	Direction de l'approvisionnement	Annuellement	Pourcentage de l'équipe de l'approvisionnement ayant reçu le guide sur l'approvisionnement accessible et suivi les capsules d'autoformation de l'OPHQ

OBSTACLE

MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL AUX BESOINS DU PERSONNEL AYANT UN HANDICAP

Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
5. Offrir sur demande à tout(e) membre du personnel ayant un handicap les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation	Direction des ressources humaines et de la transformation	En continu	Nombre de demandes en ergonomie



OBSTACLE

MÉCONNAISSANCE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIFS

ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANTS ET DES INTERVENANTES CONCERNÉ(E)S, ET S'ASSURER DE SON EFFICACITÉ

Mesure	Responsables	Échéancier	Indicateur
6. Rendre accessibles les informations sur les mesures d'urgence afin d'encourager les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un plan d'intervention personnalisé à en faire la demande	Direction des ressources humaines et de la transformation Section de la gestion immobilière	Annuellement	Publication de l'information



AXE 2

ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE

PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ
DES PERSONNES HANDICAPÉES
À CERTAINS LOCAUX ET
BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBJECTIF

ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON LE CAS,
LES OBSTACLES RELATIFS À L'ACCÈS
AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS

Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateurs
7. Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux locaux et aux bâtiments en priorisant différentes améliorations en lien avec l'accessibilité universelle	Section de la gestion immobilière	En continu	<p>État d'avancement de la réalisation d'un audit d'accessibilité universelle pour tous les bureaux</p> <p>État d'avancement de la priorisation et de la budgétisation des améliorations en lien avec l'accessibilité universelle</p> <p>Nombre d'améliorations en cours ou exécutées</p>

AXE 3

ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET AUX SERVICES OFFERTS

OBSTACLE
FAIBLE CONNAISSANCE DE
LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT
AUX SERVICES QUI LEUR
SONT OFFERTS

OBJECTIF
INFORMER LA CLIENTÈLE SUR LES
SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

Mesure	Responsables	Échéancier	Indicateur
8. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe	Section de la diversité et de l'innovation sociale Direction des affaires publiques et des communications	En continu	Nombre de publications



OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ

OBJECTIF

AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ

Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
9. De manière générale, se coller aux bonnes pratiques identifiées dans les standards WCAG 2.0 AA dans nos façons d'intégrer et de produire du contenu pour le Web ainsi que dans tous développements ou évolutions pour nos sites Web	Direction des affaires publiques et des communications	En continu	Poursuite du déploiement de bonnes pratiques pour améliorer l'accessibilité numérique*

* Ajusté lors de la mise à jour effectuée en 2026.

OBSTACLE**DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION****OBJECTIF****FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES**

Mesures	Responsables	Échéanciers	Indicateurs
10. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances pour lesquelles du temps supplémentaire a été accordé pour la complétion d'un examen
11. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, une séance individuelle lors de la passation d'un examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances individuelles offertes
12. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un lecteur ou d'une lectrice lors de la passation d'un examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances avec lecteur ou lectrice offertes
13. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un ou d'une interprète lors de la passation d'un examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances avec interprète offertes

OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
14. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un ou d'une interprète et/ou d'un lecteur ou d'une lectrice lors de la tenue des activités de perfectionnement	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre d'activités de perfectionnement avec lecteur ou lectrice et/ou interprète offertes



AXE 4 ACCESSIBILITÉ À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE

OBJECTIF

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP AU SEIN DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE

Mesures	Responsables	Échéanciers	Indicateurs
15. Développer un plan d'inclusion pour l'industrie de la construction, incluant des mesures touchant les personnes handicapées	Section de la diversité et de l'innovation sociale	En continu	Adoption du plan d'inclusion
16. Déployer de nouvelles mesures d'accès à l'industrie pour les groupes sous-représentés, incluant les personnes handicapées, dans le cadre de l'adoption de la <i>Loi modernisant l'industrie de la construction</i>	Direction des analyses stratégiques et de la diversité	En continu	Mesures déployées

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Ce plan a été adopté le 10 septembre 2025 par le conseil d'administration de la CCQ. Sa mise à jour 2026 a été adoptée le 20 mai 2026.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce plan d'action est rendu disponible au public en format électronique sur le site Web de la CCQ, au ccq.org. Il pourrait également être rendu disponible en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la section coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ. Au moins une personne du groupe s'identifie comme personne handicapée. Les directions et sections représentées au groupe de travail pour l'idéation du plan d'action 2025-2027 sont les suivantes :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction de l'approvisionnement
- Direction de la formation professionnelle
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction du service à la clientèle
- Section de la diversité et de l'innovation sociale (responsable de l'élaboration du plan d'action)
- Section de la gestion immobilière



SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la section responsable des services aux personnes handicapées est celle de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent être adressés aux coordonnées suivantes :

Commission de la construction du Québec
8485, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2M 0A7

Sans frais : 1 866 387-4383

dis@ccq.org



ANNEXE :

BILAN 2025 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2027

Publication : mai 2026





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	22
ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES	23
ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SON PERSONNEL ET DE SA CLIENTÈLE	23
GESTION DES PLAINTES	24
MESURES D'ACCOMMODEMENT	24
BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025	25
AXE 1 : INCLUSION ET FORMATION DU PERSONNEL DE LA CCQ	26
AXE 2 : ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS	30
AXE 3 : ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET AUX SERVICES OFFERTS	31
AXE 4 : ACCESSIBILITÉ À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	35
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	36
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	37
SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES	38

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'inclusion des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), dont le jury du prix « À part entière 2016 » l'a nommée finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics ». Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus d'élaboration et de reddition de compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ a précédemment proposé un plan d'une durée de trois ans (2025-2027). Ainsi, ce document dresse le bilan des mesures prises en 2025.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chap. E-20.1).

Le plan d'action de la CCQ contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ;
- les travailleuses et travailleurs de l'industrie de la construction, actuel(le)s ou retraité(e)s;
- les entreprises de l'industrie;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La *Déclaration de service à la clientèle* contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre ainsi qu'aux employeurs et aux employeuses de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la Politique de service à la clientèle adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web, et en personne par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.



Gestion des plaintes

PLAINTES REÇUES ET TRAITÉES

En 2025, le Bureau des plaintes de la CCQ a été saisi de deux plaintes portant sur les services offerts aux personnes handicapées. Le suivi approprié a été effectué.

Du côté du service à la clientèle, trois demandes d'information ont été enregistrées sous le sujet « Personnes handicapées ».

Le service d'accompagnement de la Section de la diversité et de l'innovation sociale a traité quatre demandes.

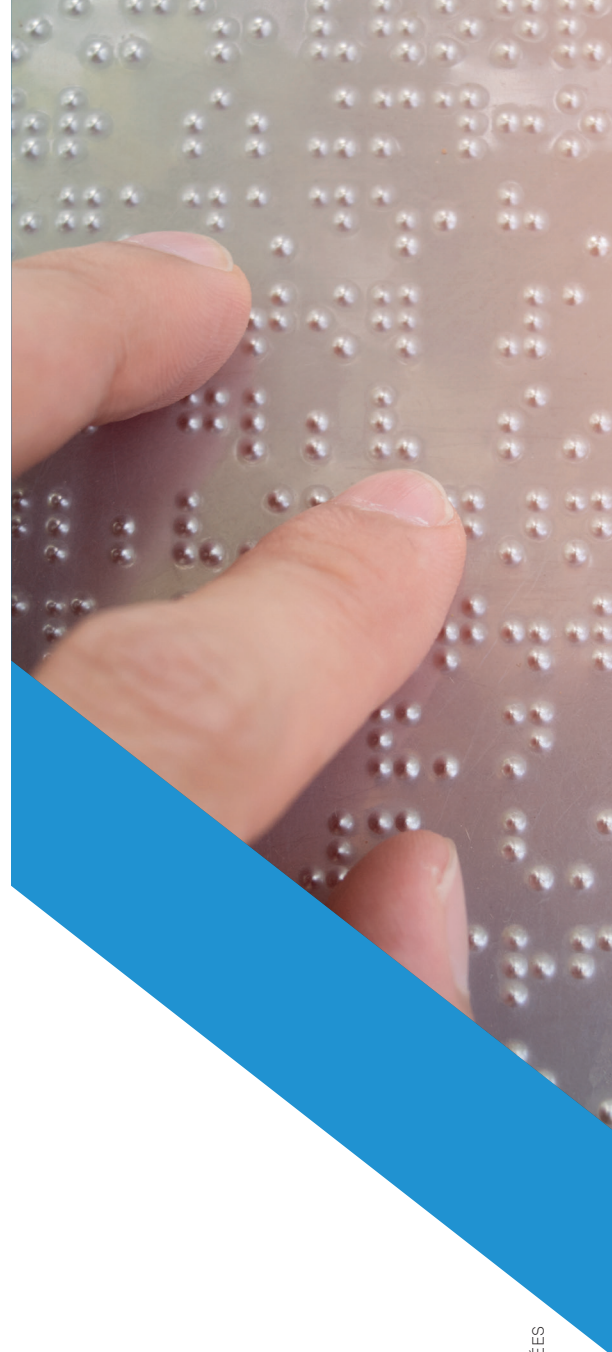
Mesures d'accommodement

LECTEURS, LECTRICES ET INTERPRÈTES

Des services de lecteur ou de lectrice et/ou d'interprète sont offerts par la CCQ aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, afin de faciliter la passation des examens de qualification et la réalisation d'activités de perfectionnement.

Sur demande, une plage de temps est également accordée à la personne et à son interprète afin de s'entendre sur les signes qui seront employés. Il est aussi possible d'accorder, au besoin, plus de temps pour effectuer l'examen de qualification.

En fonction de ces demandes, 78 séances d'examen avec lecteur ou lectrice ainsi que 2 avec interprète ont eu lieu afin de répondre à des besoins particuliers. Du temps supplémentaire a été accordé lors de 93 séances d'examen. Enfin, 10 séances individuelles ont été offertes. En ce qui concerne les activités de perfectionnement, six séances ont eu lieu avec interprète, lecteur ou lectrice.



BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

AXE 1

INCLUSION ET FORMATION DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE
MANQUE DE MOYENS MIS EN
PLACE POUR RECRUTER DES
PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF
FAVORISER L'EMBAUCHE
DE PERSONNES HANDICAPÉES AU
SEIN DES EFFECTIFS DE LA CCQ

Mesures	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
1. Augmenter la visibilité de la Commission de la construction du Québec comme employeur auprès des personnes handicapées	<p>Nombre de postes partagés aux organismes d'employabilité destinés aux personnes handicapées</p> <p>Nombre d'initiatives ou d'événements en lien avec les personnes handicapées auxquels la CCQ a participé</p> <p>Nombre de candidatures reçues de personnes s'auto-identifiant comme personnes handicapées</p>	<p>31 postes</p> <p>7 événements</p> <p>271 candidatures</p>	
2. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE)	Taux de représentation de personnes handicapées parmi les membres du personnel, basé sur l'identification volontaire	1,13 %	



OBSTACLE

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

Mesures	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
3. Sensibiliser le personnel de la CCQ aux notions de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées	<p>Nombre d'heures de formation des membres du personnel en lien avec la diversité et l'inclusion</p> <p>Statistiques de consultation de la section sur l'équité, la diversité et l'inclusion de l'intranet ainsi que des nouvelles Web internes sur le sujet</p> <p>Nombre de ressources de la Direction du service à la clientèle ayant reçu de l'information spécifique sur les personnes handicapées dans les formations leur étant destinées</p>	<p>265 heures</p> <p>1481 vues</p> <p>46 personnes</p>	
4. Sensibiliser l'équipe de l'approvisionnement à l'approvisionnement accessible et lui distribuer la documentation de l'OPHQ (guide sur l'approvisionnement accessible) ainsi que les capsules d'autoformation	Pourcentage de l'équipe de l'approvisionnement ayant reçu le guide sur l'approvisionnement accessible et suivi les capsules d'autoformation de l'OPHQ	100 %	

OBSTACLE

MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL AUX BESOINS DU PERSONNEL AYANT UN HANDICAP

Mesure	Indicateur	Résultat	Note et/ou recommandation
5. Offrir sur demande à tout(e) membre du personnel ayant un handicap les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation	Nombre de communications publiées	Des communications dans l'intranet ont été diffusées pour la Journée internationale des personnes handicapées et la Semaine québécoise des personnes handicapées	



OBSTACLE

MÉCONNAISSANCE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIFS

ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANT(E)S CONCERNÉ(E)S ET S'ASSURER DE SON EFFICACITÉ

Mesure	Indicateur	Résultats	Note et/ou recommandation
6. Rendre accessibles les informations sur les mesures d'urgence afin d'encourager les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un plan d'intervention personnalisé à en faire la demande	Publication de l'information	L'information a été publiée dans l'intranet et dans les programmes de prévention.	Aucune demande reçue



AXE 2

ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE
PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ
DES PERSONNES HANDICAPÉES À
CERTAINS LOCAUX ET BÂTIMENTS
DE LA CCQ

OBJECTIF
ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON
LE CAS, LES OBSTACLES RELATIFS
À L'ACCÈS AUX LOCAUX ET
AUX BÂTIMENTS

Mesure	Indicateurs	Résultats	Note et/ou recommandation
7. Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux locaux et aux bâtiments en priorisant différentes améliorations en lien avec l'accessibilité universelle	État d'avancement de la réalisation d'un audit d'accessibilité universelle pour tous les bureaux	Réalisé	
	État d'avancement de la priorisation et de la budgétisation des améliorations en lien avec l'accessibilité universelle	En cours	
	Nombre d'améliorations en cours ou exécutées	1 dossier	



AXE 3 ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET AUX SERVICES OFFERTS

OBSTACLE
FAIBLE CONNAISSANCE DE
LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT
AUX SERVICES QUI LEUR
SONT OFFERTS

OBJECTIF
INFORMER LA CLIENTÈLE
SUR LES SERVICES QUI LEUR
SONT OFFERTS

Mesure	Indicateur	Résultat	Note et/ou recommandation
8. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe	Nombre de publications	5 publications externes	



OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ

OBJECTIF

AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ

Mesure	Indicateur	Résultat	Note et/ou recommandation
9. De manière générale, se coller aux bonnes pratiques identifiées dans les standards WCAG 2.0 AA dans nos façons d'intégrer et de produire du contenu pour le Web ainsi que dans tous développements ou évolutions pour nos sites Web	Mesures déployées au cours de l'année pour améliorer l'accessibilité numérique	Plusieurs mesures ont été déployées en continu pour assurer l'accessibilité numérique (ex. : utilisation de plusieurs éléments pour transmettre une information, rendre les liens explicites, ajout de textes alternatifs aux images, etc.)	Ajuster l'indicateur



OBSTACLE**DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION****OBJECTIF****FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES**

Mesures	Indicateurs	Résultats	Note et/ou recommandation
10. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification	Nombre de séances pour lesquelles du temps supplémentaire a été accordé pour la complétion d'un examen	93 séances	
11. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, une séance individuelle lors de la passation d'un examen de qualification	Nombre de séances individuelles offertes	10 séances	
12. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un lecteur ou d'une lectrice lors de la passation d'un examen de qualification	Nombre de séances avec lecteur ou lectrice offertes	78 séances	
13. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un ou d'une interprète lors de la passation d'un examen de qualification	Nombre de séances avec interprète offertes	2 séances	

OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

Mesure	Indicateur	Résultat	Note et/ou recommandation
14. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un ou d'une interprète et/ou d'un lecteur ou d'une lectrice lors de la tenue des activités de perfectionnement	Nombre d'activités de perfectionnement avec lecteur ou lectrice et/ou interprète offertes	6 activités de perfectionnement	



AXE 4 ACCESSIBILITÉ À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBSTACLE
DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DES
PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS
FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS
ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE

OBJECTIF
AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION
DES PERSONNES AYANT UN
HANDICAP AU SEIN DE LA MAIN-
D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE

Mesures	Indicateurs	Résultats	Note et/ou recommandation
15. Développer un plan d'inclusion pour l'industrie de la construction, incluant des mesures touchant les personnes handicapées	Adoption du plan d'inclusion	Adoption des orientations et d'un premier lot de mesures en septembre 2025	
16. Déployer de nouvelles mesures d'accès à l'industrie pour les groupes sous-représentés, incluant les personnes handicapées, dans le cadre de l'adoption de la <i>Loi modernisant l'industrie de la construction</i>	Mesures déployées	3 mesures déployées	



ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Ce bilan a été déposé à la rencontre du conseil d'administration du 20 mai 2026.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce bilan et le plan d'action sont rendus disponibles au public en format électronique sur le site Web de la CCQ, au ccq.org. Ils pourraient également être rendus disponibles en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la section coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ. Au moins une personne du groupe s'identifie comme personne handicapée. Les directions et sections représentées au groupe de travail pour l'idéation du plan d'action 2025-2027 et la réalisation du bilan 2025 sont les suivantes :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction de l'approvisionnement
- Direction de la formation professionnelle
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction du service à la clientèle
- Section de la diversité et de l'innovation sociale (responsable de l'élaboration du plan d'action)
- Section de la gestion immobilière



SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la section responsable des services aux personnes handicapées est de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent lui être directement adressés aux coordonnées suivantes :

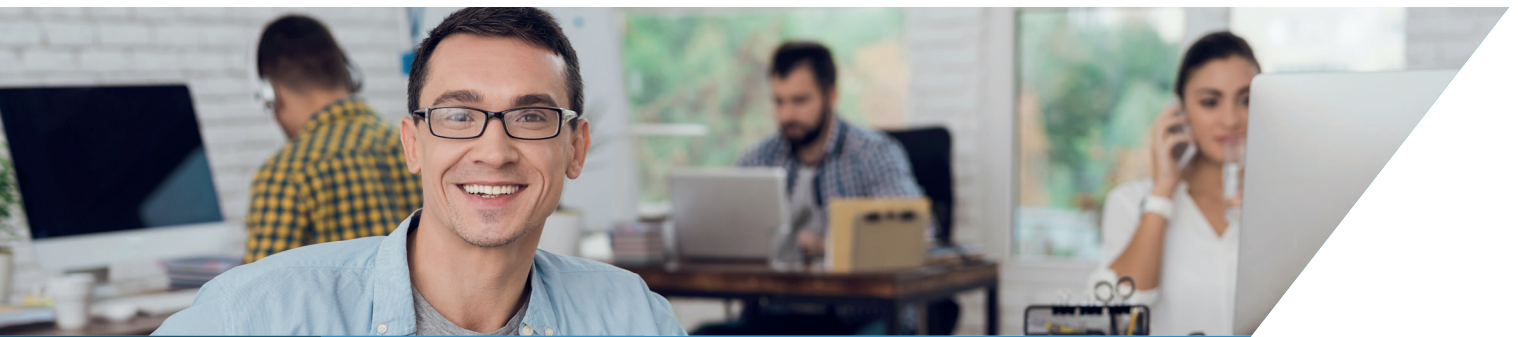
Sans frais : 1 866 387-4383

dis@ccq.org



Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026.
ISBN : 978-2-555-03798-4 (PDF)

PD5336F (2605)



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC